

COMMUNE DE PLEAUX
Liste des délibérations de la séance du
14 avril 2026

Président de la séance : Jean-Christian BERGER
Secrétaire de la séance : Victor DE SALLES

Présents : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Représentés :

Absents et excusés :

Délibérations du conseil :

Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire (N° DE_2026_22)

Résultat du vote : adoptée

Examen et adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal (N° DE_2026_23)

Résultat du vote : adoptée

Dérogation au principe de désignation à vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes publics et privés (N° DE_2026_24)

Résultat du vote : adoptée

Désignation des membres des commissions consultatives des communes associées de Loupiac, St-Christophe-les-Gorges et Tourniac (N° DE_2026_25)

Résultat du vote : adoptée

Création et désignation des membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA) (N° DE_2026_26)

Résultat du vote : adoptée

Commission communale des Impôts Directs - Liste de présentation des membres (N° DE_2026_27)

Résultat du vote : adoptée

Désignation de deux délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Energies du Cantal (N° DE_2026_28)

Résultat du vote : adoptée

Désignation des délégués auprès du Syndicat des eaux de la Maronne (N° DE_2026_29)

Résultat du vote : adoptée

Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole (N° DE_2026_30)

Résultat du vote : adoptée

Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Raymond Cortat (N° DE_2026_31)

Résultat du vote : adoptée

Contrat d'Association des classes élémentaires et maternelles de l'Institution Saint-Joseph - Représentant du Conseil Municipal au sein de l'organisme de gestion (N° DE_2026_32)

Résultat du vote : adoptée

Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'EHPAD "LeBocage" (N° DE_2026_33)

Résultat du vote : adoptée

Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires" suite aux élections municipales de mars 2026 (N° DE_2026_34)

Résultat du vote : adoptée

Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale (N° DE_2026_35)

Résultat du vote : adoptée

Désignation des représentants de la commune de Pleaux à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI (N° DE_2026_36)

Résultat du vote : adoptée

Représentation auprès de l'Association locale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (N° DE_2026_37)

Résultat du vote : adoptée

Désignation des représentants auprès de la Fédération Française des Stations Vertes (N° DE_2026_38)

Résultat du vote : adoptée

Désignation d'un correspondant défense (N° DE_2026_39)

Résultat du vote : adoptée

Désignation d'un correspondant "Incendie et secours" et d'un élu référent chargé du suivi des obligations de sécurité et de prévention incendie dans les ERP communaux (N° DE_2026_40)

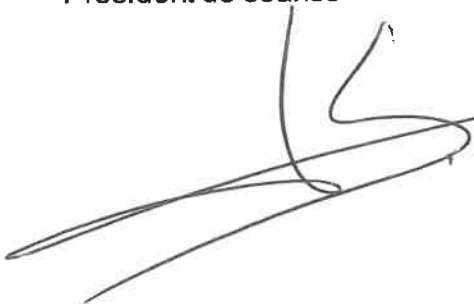
Résultat du vote : adoptée

Désignation de référents auprès de l'association des Petites Cités de Caractère (N° DE_2026_41)

Résultat du vote : adoptée

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 22

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Véronique POUGET.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

Conformément aux dispositions du CGCT relatives aux situations d'intérêt personnel, Monsieur Jean-Christian BERGER, Maire, ne participe ni à la présidence de séance ni au vote sur cette délibération. Le conseil municipal désigne Madame Véronique POUGET, 1ère Adjointe, pour assurer la présidence temporaire de la séance.

Vu l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales permettant au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences,

Considérant l'utilité de ces délégations pour gérer plus efficacement et plus rapidement les affaires communales et éviter la surcharge des ordres du jour des séances de conseil municipal,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du mandat, les pouvoirs suivants :

1. Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
2. Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
3. Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
4. Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
6. Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
7. Régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
8. Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
9. Intenter au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle ;

10. Réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum de 500 000 € ;
11. Autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre ;
12. Demander à tout organisme financeur, dans les conditions fixées par le conseil municipal l'attribution de subventions ;
13. Procéder dans les conditions fixées par le Conseil Municipal, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
14. Définir et signer tous baux de location au mieux des intérêts de la collectivité ;
15. Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement.

PREND ACTE que Monsieur le Maire s'engage à rendre compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Véronique POUGET
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 23

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Examen et adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu l'article L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales, qui rend obligatoire, pour les communes de 1 000 habitants et plus, l'adoption d'un règlement intérieur du conseil municipal,

Vu le projet de règlement intérieur élaboré conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide :

Article 1 - D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal, tel que présenté et annexé à la présente délibération dans sa forme réglementaire.

Article 2 - Il est précisé que le détail complet de la réglementation applicable figure intégralement dans l'annexe, laquelle fait partie intégrante de la présente délibération et sera transmise au contrôle de légalité.

Article 3 - Le règlement intérieur ainsi adopté entrera en vigueur dès sa transmission au représentant de l'État dans le département.

Article 4 - Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera affichée et notifiée conformément aux dispositions en vigueur.

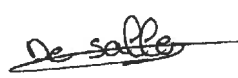
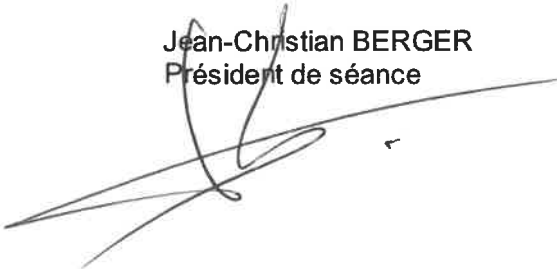
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 24

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Dérogation au principe de désignation à vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la commune au sein d'organismes publics et privés

Le Conseil municipal de la Commune de Pleaux,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-21,

Vu la nécessité de procéder à la désignation de représentants de la Commune de Pleaux au sein de divers organismes publics et privés, notamment : le Syndicat des Eaux de la Maronne, l'Association AGEDI, les commissions consultatives, la commission des marchés à procédure adaptée, la commission communale des impôts directs, le Syndicat Départemental d'énergie du Cantal, le Conseil d'école, le Conseil d'administration du Collège Raymond Cortat, l'Organisme de gestion de l'Institut Saint Joseph, le Conseil d'Administration de l'EHPAD, le CCAS, le CIT, le CNAS, l'Association des anciens combattants, la Fédération française des stations vertes, le Correspondant défense, le Correspondant incendie-secours, le Référent des Petites Cités de Caractère et tout autre organisme pour lequel la commune doit procéder à une nomination,

Considérant que le vote à bulletin secret est de droit lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou une présentation, sauf décision contraire prise à l'unanimité des membres présents,

Considérant que les membres du Conseil municipal estiment qu'il n'est pas nécessaire de recourir au vote secret pour les désignations à intervenir,

Considérant que la transparence des débats et la simplification de la procédure justifient un vote à main levée,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 - Le Conseil municipal de Pleaux décide à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la Commune au sein des

organismes publics et privés mentionnés ci-dessus.

Article 2 - Les désignations seront effectuées à main levée, conformément à la décision unanime du Conseil municipal.

Article 3 - Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération, qui sera transmise au contrôle de légalité de la Préfecture du Cantal et affichée conformément à la réglementation en vigueur.

Résultats du vote : Délibération adoptée
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_25

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation des membres des commissions consultatives des communes associées de Loupiac, St-Christophe-les-Gorges et Tourniac

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il convient de procéder au renouvellement des Commissions Consultatives des Communes Associées de Loupiac, de St-Christophe-les-Gorges et de Tourniac.

Il rappelle :

- qu'en application de la circulaire du ministère de l'Intérieur (NOR INTB1407194N) du 25 mars 2014, ces commissions sont composées de membres désignés par le Conseil municipal parmi les électeurs, domiciliés ou non dans la commune associée, à raison de trois membres pour les communes associées de moins de 500 habitants ;
- que, conformément à la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré (2 abstentions Marc SEPCHAT et Benjamin BONY) le Conseil municipal fixe la composition des commissions comme suit :

Commission Consultative de LOUPIAC

- Monsieur CHEYMOL Alain
- Madame FAUGERON Odile
- Monsieur CHASSAGNE Maurice

Commission Consultative de SAINT-CHRISTOPHE-LES-GORGES

- Monsieur LE BRIS Yanick
- Madame COUDERT Nicole
- Monsieur DENIS Michel

Commission Consultative de TOURNIAC

- Madame OUVRIÉ Sandrine
- Monsieur BATTUT Robert
- Monsieur BERGHEAUD Denis

Le Conseil municipal précise que ces commissions exerceront leurs missions conformément aux dispositions en vigueur.

Monsieur le Maire est chargé de notifier la présente délibération aux communes associées concernées et d'en assurer la transmission au contrôle de légalité.

Résultats du vote : Délibération adoptée
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 2

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 26

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Création et désignation des membres de la commission des marchés à procédure adaptée (MAPA)

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2121-29, L.2122-22 et suivants ;

Vu le Code de la commande publique ;

Vu la délibération du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a délégué au Maire la compétence pour « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision relative à leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget » ;

Vu la délibération du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires ;

Considérant qu'il apparaît opportun, dans un souci de transparence, de sécurité juridique et de bonne gouvernance, d'avoir une commission des marchés à procédure adaptée chargée d'émettre un avis consultatif préalable à l'attribution des marchés dont les montants demeurent inférieurs aux seuils des procédures formalisées ;

Considérant que ces seuils sont fixés, à la date de la présente délibération, à 5 350 000 € H.T. pour les travaux et 214 000 € H.T. pour les fournitures et services, sous réserve de leur évolution réglementaire ;

Monsieur le Maire expose que la commission a pour mission d'examiner les dossiers de consultation, d'analyser les offres et de formuler un avis consultatif, la décision finale d'attribution relevant exclusivement du Maire dans le cadre de la délégation qui lui a été accordée.

Il rappelle que, conformément à la délibération du 14 avril 2026, le vote a lieu à main levée, aucune disposition légale n'imposant le scrutin secret pour cette nomination.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 - L'effectif de la commission est fixé à huit membres, Monsieur le Maire étant Président de ladite commission.

Article 2 - Les membres sont élus à la représentation proportionnelle, conformément aux principes généraux applicables aux commissions municipales.

Article 3 - Ont été élus

- Monsieur DELSOL LAURENT
- Madame POUGET VERONIQUE
- Madame CHASTAN MICHELE
- Monsieur DE SALLES VICTOR
- Madame VERCOUTERE OPHELIE
- Monsieur HUZJAK GREGORY
- Madame CHAMPS MARIE THERESE
- Monsieur SEPCHAT MARC

Article 4 - Les membres ainsi désignés exerceront leurs fonctions pour la durée du mandat municipal en cours, sauf démission ou remplacement décidé par le Conseil municipal.

Article 5 - Monsieur le Maire est autorisé à notifier la présente délibération aux instances compétentes, à procéder à l'installation de la commission et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_27

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Commission communale des Impôts Directs - Liste de présentation des membres

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Livre des procédures fiscales, notamment ses articles 1650 et 1650 A ;

Vu la nécessité de procéder au renouvellement intégral de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) à la suite du renouvellement du Conseil municipal ;

Vu les instructions de la Direction départementale des finances publiques relatives à la présentation des listes de commissaires.

Considérant que la CCID est composée de six commissaires titulaires et six commissaires suppléants, désignés par le Directeur départemental des finances publiques sur présentation d'une liste comportant douze noms pour les titulaires et douze noms pour les suppléants ;

Considérant que cette liste doit être établie par le Conseil municipal, conformément aux textes en vigueur ;

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement intégral du Conseil municipal, il convient de présenter une nouvelle liste de commissaires titulaires et suppléants pour la Commission Communale des Impôts Directs. Il rappelle que la liste doit comporter douze commissaires titulaires et douze commissaires suppléants, conformément aux dispositions légales.

Il précise que le Maire est membre de droit de la CCID et en assure la présidence.

Après en avoir délibéré (3 Absentions : SEPCHAT Marc, CHEYMOL Jean-Claude, BONY Benjamin), le Conseil municipal propose :

Article 1 - Le Conseil municipal arrête la liste de présentation des douze commissaires

titulaires comme suit :

- POUGET Véronique
- CHASTAN Michèle
- CHAMPS Marie-Thérèse
- DELSOL Laurent
- VERCOUTERE Ophélie
- DE SALLES Victor
- DAYRAL Jonathan
- HUZJAK Grégory
- KELLER SONDEREGGER Annelise
- RIBEYROTTE Stéphane
- POMMIER Elsa
- PUYRAIMOND Frédéric

Article 2 - Le Conseil municipal arrête la liste de présentation des douze commissaires suppléants comme suit :

- COUDERT Nicole
- DENIS Michel
- LE BRIS Yanick
- CHEYMOL Alain
- CHASSAGNE Maurice
- FAUGERON Odile
- OUVRIE Sandrine
- BATTUT Robert
- FONTLUPT Stéphane
- CHANCEL Laurent
- BERGHEAUD Denis
- LAFARGE Christian

Article 3 - Monsieur le Maire est chargé de transmettre la présente délibération, accompagnée des listes de présentation, à Monsieur le Directeur départemental des finances publiques, conformément aux dispositions réglementaires.

Article 4 - Monsieur le Maire est autorisé à accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 3

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 28

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation de deux délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que, à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des délégués appelés à représenter la commune au sein du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, pour le secteur d'énergie dont elle relève.

Il rappelle

- qu'en application de l'article 6.1.1 des statuts du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal, cette représentation comprend deux délégués titulaires,
- que conformément à la délibération du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires, le vote a lieu à main levée.

Sur proposition de son Président, et après avoir procédé au vote, ont été désignés en qualité de délégués titulaires auprès du Syndicat Départemental d'Énergies du Cantal :

- Monsieur BERGER Jean-Christian
- Madame CHASTAN Michèle

Monsieur le Maire est autorisé à notifier la présente délibération aux instances compétentes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

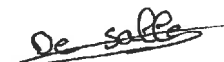
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_29

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation des délégués auprès du Syndicat des eaux de la Maronne

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il y a lieu de procéder à la désignation des nouveaux délégués auprès du Syndicat des eaux de la Maronne.

Il précise qu'au regard des statuts du Syndicat des eaux de la Maronne, et notamment de son article 6 « Comité syndical », cette délégation comprend quatre délégués titulaires.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1 - désigne en qualité de représentants titulaires auprès du Syndicat des eaux de la Maronne :

- Monsieur BERGER Jean-Christian
- Madame POUGET Véronique
- Monsieur DAYRAL Jonathan
- Madame KELLER SONDEREGGER Annelise

2 - autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat des eaux de la Maronne et à accomplir les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_30

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Ecole

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment ses articles D.411-1 et suivants ;

Vu la délibération du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du Conseil d'École ;

Considérant qu'aucune disposition légale n'impose le recours au scrutin secret pour cette désignation ;

Considérant qu'il convient de procéder à la nomination d'un membre titulaire et d'un membre suppléant.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les représentants du Conseil municipal au Conseil d'École pour la durée du mandat municipal en cours.

Il rappelle que, conformément à la délibération du 14 avril 2026, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

Article 1 – Sont désignés pour représenter la commune au Conseil d'École :

- Membre titulaire : Monsieur BERGER JEAN-CHRISTIAN
- Membre suppléant : Madame POMMIER ELSA

Article 2 – Monsieur le Maire est autorisé à notifier la présente délibération aux instances compétentes, notamment au Directeur de l'École et à l'Inspecteur de l'Éducation nationale.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_31

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Collège Raymond Cortat

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de l'Éducation, notamment son article R.421-14 relatifs à la composition du Conseil d'administration des collèges ;

Vu la délibération du 14 avril 2026 par laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au Conseil d'administration du Collège Raymond Cortat ;

Considérant qu'aucune disposition légale n'impose le recours au scrutin secret pour cette désignation.

Monsieur le Maire expose qu'il convient de procéder à la désignation d'un membre titulaire et d'un membre suppléant pour représenter la commune au sein du Conseil d'administration du Collège Raymond Cortat.

Après en avoir délibéré le Conseil municipal décide :

Article 1 – Pour représenter la commune au Conseil d'administration du Collège Raymond Cortat, sont désignées :

- Membre titulaire : Monsieur BERGER JEAN-CHRISTIAN
- Membre suppléant : Monsieur DAYRAL JONATHAN

Article 2 – Monsieur le Maire est autorisé à notifier la présente délibération aux instances compétentes et à accomplir toutes les formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Résultats du vote : Délibération adoptée
Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 32

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Contrat d'Association des classes élémentaires et maternelles de l'Institution Saint-Joseph - Représentant du Conseil Municipal au sein de l'organisme de gestion

Conformément aux dispositions du Contrat d'Association des classes élémentaires et maternelles de l'Institution Saint-Joseph, il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de son représentant au Conseil d'Administration de l'Organisme de Gestion (OGEC).

Il est rappelé la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Sur proposition de son Président, il est procédé au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

1 - désigne comme représentant de la Commune au Conseil d'Administration de l'OGEC de l'Institution Saint-Joseph : Monsieur BERGER JEAN-CHRISTIAN,

2 - autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Conseil d'Administration de l'OGEC et accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_33

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation des délégués du Conseil Municipal au Conseil d'Administration de l'EHPAD "LeBocage"

Conformément aux dispositions relatives à la composition du Conseil d'Administration de l'EHPAD « Le Bocage », il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation de ses représentants.

Il est rappelé la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Sur proposition de son Président, il est procédé au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 - désigne :

- Délégué à la Présidence : Monsieur BERGER JEAN-CHRISTIAN

Membres:

- Madame POUGET VERONIQUE
- Monsieur DAYRAL JONATHAN
- Conseiller de la vie sociale, Madame POMMIER ELSA

2 - autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Conseil d'Administration de l'EHPAD « Le Bocage » et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires à sa transmission au contrôle de légalité.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_34

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation du représentant de la collectivité à l'Agence Technique Départementale "Cantal Ingénierie et Territoires" suite aux élections municipales de mars 2026

La collectivité adhère à l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires », chargée d'apporter aux collectivités territoriales qui le demandent une assistance d'ordre technique, juridique ou financier.

Le périmètre d'intervention de Cantal Ingénierie & Territoires est :

- L'assistance juridique et administrative, avec la réalisation de missions de conseil dans les domaines administratif et juridique liés à la gestion locale avec, le cas échéant, une assistance à la rédaction de pièces et documents ou la fourniture de modèles, des conseils méthodologiques (type de procédure à suivre par exemple...), des analyses juridiques, l'accès à un service de veille juridique,
- L'accompagnement à la gestion des données dont la prestation « Mise en conformité au RGPD » et la mise à disposition d'un délégué à la Protection des Données personnelles – DPO et la prestation d'archivage itinérant.
- L'accompagnement de projets et l'aide à la programmation.

Dans le domaine technique :

- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le numérique (systèmes d'information, infrastructures numériques, E-services, dématérialisation, développement du numérique dans les écoles),
- un rôle de conseil et d'accompagnement en phase diagnostic des projets relatifs à la voirie et aux réseaux divers, aux ouvrages d'art, à l'eau et à l'assainissement, à l'aménagement d'espaces publics et au patrimoine bâti,
- des prestations (Recherches de fuites AEP, passages caméra pour les drains AEP, sectorisations,...),
- des missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) dans le domaine de la voirie et des réseaux divers, des ouvrages d'art et en matière d'eau et d'assainissement,
- des missions de maîtrise d'œuvre uniquement dans le domaine de la voirie et des réseaux divers et des ouvrages d'art.

Les conditions tarifaires sont indiquées dans les statuts et le règlement intérieur de CIT.

Suite aux élections municipales de mars 2026 et à l'installation du nouveau Conseil municipal, il convient de désigner un représentant de la Commune appelé pour siéger au sein des instances décisionnelles de l'Agence Technique Départementale « Cantal Ingénierie & Territoires. La collectivité dispose d'un siège à l'Assemblée générale.

Conformément à l'article 5 des statuts : « Siègent seuls avec voix délibérative au sein des organes délibérants de l'Agence : les Conseillers départementaux pour le Département, les Maires ou leur représentant pour les Communes, les Présidents ou leur représentant pour les Établissements Publics Communaux et Intercommunaux et les Organismes Publics de Coopération Locale. Un élu exerçant plusieurs fonctions ci-avant ne peut siéger qu'à un seul titre. »

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Le Conseil Municipal, après appel à candidature et après le vote de l'assemblée :

1 - désigne Madame CHASTAN Michèle pour représenter la Commune au sein des instances décisionnelles de l'Agence départementale,

2 - charge Monsieur le Maire de toutes les démarches nécessaires.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance



Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_35

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation d'un délégué au Comité National d'Action Sociale

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il appartient au Conseil municipal de procéder à la désignation d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant au sein du Comité National d'Action Sociale (CNAS), organisme auquel la collectivité adhère et permettant au personnel de bénéficier de prestations d'action sociale.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Sur proposition de son Président, il est procédé au vote. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1 - désigne en qualité de représentant titulaire : Monsieur BERGER Jean-Christian,
- 2 - désigne en qualité de représentant suppléant : Madame POUGET Véronique,
- 3 - autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Comité National d'Action Sociale et à accomplir l'ensemble des formalités nécessaires.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_36

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation des représentants de la commune de Pleaux à l'Assemblée Spéciale du Syndicat Mixte AGEDI

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.5211-7 ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte AGEDI, et notamment les dispositions relatives à la composition de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant que chaque membre adhérent du Syndicat Mixte AGEDI doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant appelés à siéger au sein de l'Assemblée Spéciale ;

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il convient de procéder à la désignation des représentants de la Commune de Pleaux ;

Monsieur le Maire expose que, du fait de l'adhésion de la Commune au Syndicat Mixte AGEDI, le Conseil municipal doit désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant afin de permettre à la Commune de participer aux réunions de l'Assemblée Spéciale, notamment pour la désignation des membres du Comité Syndical et les débats portant sur les orientations du Syndicat.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote. Le Conseil Municipal :

- 1 - désigne en qualité de représentant titulaire : Monsieur BERGER Jean-Christian - Maire,
- 2 - désigne en qualité de représentant suppléant : Madame POUGET Véronique - Adjointe au Maire,
- 3 - précise que ces représentants exerceront leur mandat pour la durée du mandat

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le **23 AVR. 2026**

ID : 015-211501531-20260414-DE_2026_36-DE

S'LO

municipal en cours,

4 - autorise Monsieur le Maire à notifier la présente délibération au Syndicat Mixte AGEDI et à accomplir les formalités nécessaires.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'De Salles' with a horizontal line underneath.

République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 37

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Représentation auprès de l'Association locale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord

Monsieur le Maire rappelle qu'il appartient au Conseil municipal de désigner, en son sein, les représentants chargés d'assurer les relations avec l'Association Locale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord (Algérie, Maroc, Tunisie). Ces conseillers seront les interlocuteurs privilégiés de la Collectivité auprès de ladite association, notamment pour la préparation et l'organisation des cérémonies commémoratives.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote. Le Conseil Municipal :

1 - désigne en qualité de représentants du Conseil municipal auprès de l'Association Locale des Anciens Combattants d'Afrique du Nord :

- Monsieur BERGER Jean-Christian
- Madame SONDEREGGER Annelise

2 - autorise Monsieur le Maire à accomplir toute démarche nécessaire à la mise en œuvre de la présente décision.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026_38

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation des représentants auprès de la Fédération Française des Stations Vertes

Monsieur le Maire expose qu'à la suite du renouvellement du Conseil municipal, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la collectivité auprès de la Fédération Française des Stations Vertes, le label « Station Verte » constituant une destination touristique fondée sur une offre de séjour et de loisirs orientée nature.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote. Le Conseil Municipal :

1 - désigne les représentants de la collectivité auprès de la Fédération Française des Stations Vertes :

- Référent (animation Label Station Verte) : Monsieur HUZJAK Grégory
- Délégué à l'Assemblée Générale : Monsieur DE SALLES Victor

2 - autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

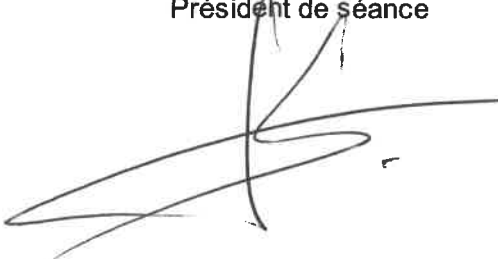
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_39

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation d'un correspondant défense

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de la circulaire de Madame la Ministre de la Défense du 27 janvier 2004, chaque commune est invitée à désigner un correspondant défense parmi les membres du Conseil Municipal.

Il précise que cette fonction vise à associer pleinement les citoyens aux questions de défense et à renforcer le lien Armée-Nation par des actions de proximité.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, il est procédé au vote. Le Conseil Municipal :

1 - désigne comme correspondant défense de la Commune Monsieur BERGER Jean-Christian

2 - autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

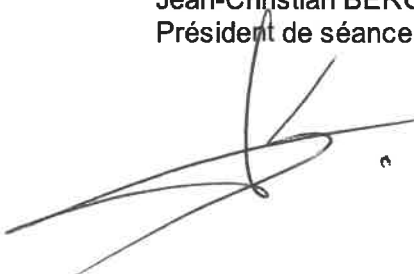
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE 2026 40

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation d'un correspondant "Incendie et secours" et d'un élu référent chargé du suivi des obligations de sécurité et de prévention incendie dans les ERP communaux

Monsieur le Maire expose que la loi n° 2021-1520 du 25 novembre 2021, dite *loi Matras*, relative à la sécurité civile, aux volontaires des sapeurs-pompiers et à la protection des populations, a créé la fonction de **correspondant incendie et secours** au sein du Conseil municipal.

Il rappelle que l'élu ainsi désigné constitue l'interlocuteur privilégié du Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) pour toutes les questions relatives à la prévention, la protection et la lutte contre les incendies.

Les missions du correspondant couvrent notamment :

- l'information et la sensibilisation du Conseil Municipal et des habitants,
- la participation à la préparation des mesures de sauvegarde,
- la contribution à l'organisation des moyens de secours,
- la diffusion de la culture du risque.

D'autre part Monsieur le Maire précise que les nouvelles dispositions réglementaires renforcent également le rôle des communes en matière de prévention des risques dans les Établissements Recevant du Public (ERP). À ce titre, il appartient désormais à chaque commune de désigner un **élu référent chargé du suivi des obligations de sécurité et de prévention incendie dans les ERP communaux**, en lien avec la commission de sécurité et le SDIS.

Afin d'assurer la cohérence de l'action municipale en matière de sécurité civile, Monsieur le Maire invite alors les conseillers municipaux à procéder à ces désignations.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour ces désignations, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide de désigner Monsieur BERGER Jean-Christian comme correspondant « incendie et secours » et Monsieur HUZJAK Grégory comme élu référent pour le suivi des obligations de sécurité et de prévention incendie dans les ERP communaux.
- autorise Monsieur le Maire à informer le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) de ces désignations et à procéder à toutes les démarches administratives nécessaire, notamment celles relatives au suivi des obligations de sécurité dans les ERP communaux.

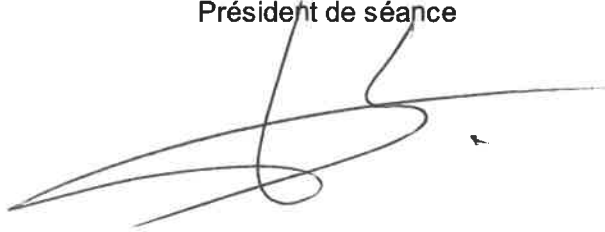
Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance



République Française
Département : CANTAL - Arrondissement : MAURIAC

COMMUNE DE PLEAUX

Délibération N° DE_2026_41

Le quatorze avril deux mille vingt-six, à 19 heures 30, l'assemblée convoquée le 09 avril 2026, s'est réunie en session ordinaire en Maison du Temps Libre, sous la présidence de Jean-Christian BERGER.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents (15) : Jean-Christian BERGER, Véronique POUGET, Jonathan DAYRAL, Michèle CHASTAN, Grégory HUZJAK, Marie-Thérèse CHAMPS, Annelise KELLER SONDEREGGER, Laurent DELSOL, Stéphane RIBEYROTTE, Ophélie VERCOUTERE, Elsa POMMIER, Victor DE SALLES, Marc SEPCHAT, Jean-Claude CHEYMOL, Benjamin BONY

Procurations (0) :

Absents et Excusés (0):

Secrétaire de séance : Victor DE SALLES

Objet : Désignation de référents auprès de l'association des Petites Cités de Caractère

Monsieur le Maire expose qu'en raison du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à la désignation des référents de la collectivité auprès de l'Association des *Petites Cités de Caractère*, la Commune ayant obtenu son homologation en 2017 pour une durée de cinq ans.

Il rappelle la délibération du 14 avril 2026, par laquelle le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas recourir au scrutin secret pour les nominations et présentations, sauf dispositions légales contraires. Aucune disposition particulière n'imposant le scrutin secret pour cette désignation, le vote a lieu à main levée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 - désigne :

- Monsieur BERGER Jean-Christian en qualité de référent titulaire,
- Madame POUGET Véronique, en qualité de référente suppléante,

2 - autorise Monsieur le Maire à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires à sa mise en œuvre.

Résultats du vote : Délibération adoptée

Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

à PLEAUX, le 14/04/2026

Jean-Christian BERGER
Président de séance

Victor DE SALLES
Secrétaire de séance

